

**Objet : Acquisition de la parcelle ZL  
509 (Allée des Coquelicots)**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
13 septembre 2023

**Date d'affichage :**  
13 septembre 2023

**Nombre de conseillers :**  
En exercice : 27  
Présents : 19  
Pouvoirs : 04  
Votants : 23

**Présents :** Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Gilles DEMAISON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Valérie RAVAUX, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Sandrine BEHEM, Cécile BAUDOUX, Marie-Chantal PESERY, Alexandre RUIZ, Catherine VALLIN, Gérard ROY

**Absents ayant remis un pouvoir :**

Jean-Luc MASSON donne pouvoir à Catherine VIGNON,

Laurent GOUDARD donne pouvoir à Emmanuel MARPAUX,

Murielle STOUFF donne pouvoir à Eric LARDENOIS,

Mylène GRECO-BOYER donne pouvoir à M. Pascal GONALONS

Mme Myriam COLLET ne prend pas part au vote

**Absents excusés :**

Loredana MARION, Vanessa REBEYREN, Jérôme COLIN

**Secrétaire de Séance :** Cécile BAUDOUX

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Dans le cadre de la création du lotissement des Coquelicots en 1978 visant la création de 17 lots à bâtir, la commune de Reyrieux s'était engagée à intégrer dans le domaine public la voie interne du lotissement représentant 2703 m<sup>2</sup>.

Toutefois, les démarches de détachement et de rétrocession n'ont pas abouti malgré le fait que la commune réalise l'entretien de la voie nommée "Allée des Coquelicots".

L'association syndicale du lotissement a approuvé lors de sa dernière assemblée générale la vente de la parcelle ZL 509 à la commune de Reyrieux.

L'acquisition porte sur 2 703 m<sup>2</sup> et sera réalisée à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR : 23  
CONTRE : 00  
ABSTENTION : 00

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée ZM 509 (2703 m<sup>2</sup>) à l'euro symbolique,
- **VALIDE** la prise en charge des frais inhérents à cette transaction,
- **AUTORISE** Madame le Maire et le premier adjoint à signer tout acte concourant à la réalisation de cette acquisition

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 19 septembre 2023

Le Maire,  
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p>Acte 001-210103222-20230919- 20230919DE10-DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 26/10/2023</p>	<p>et de sa publication 26/10/2023</p>
-------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------